

Conditions générales de vente

IdFEM · Institut de Formation Éducation Menstruelle

Désignation

IdFEM, Institut de Formation Éducation Menstruelle, société à responsabilité limitée (SARL) immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 944 004 936 (SIREN 944 004 936, SIRET 944 004 936 00018), code NAF 85.59A, représentée par Gaëlle Baldassari en qualité de gérante, est un organisme de formation situé au Parc Edonia, Bâtiment M, Rue des Îles Kerguelen, 35760 Saint-Grégoire, France. Sa déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 53351279535 depuis le 8 janvier 2026 auprès du préfet de la région Bretagne (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État).

L'organisme est ci-après désigné « l'Organisme de formation » ou « IdFEM ». IdFEM dispense des formations à distance, inter et intra-entreprises, sur l'ensemble du territoire national et à l'international, seul ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Bénéficiaire** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'IdFEM.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **CGV** : les présentes conditions générales de vente.

Article 1. Objet

Les présentes conditions générales de vente déterminent les conditions applicables aux ventes de formations et de prestations de service délivrées par IdFEM à ses clients.

Article 2. Dispositions générales et champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent de plein droit à toutes les commandes passées via tous les circuits de distribution possibles : vente sur le site internet, sur un réseau social, par email ou par téléphone. Ces commandes sont conclues entre IdFEM et les clients (personnes physiques ou morales).

IdFEM se réserve le droit de modifier les présentes conditions à tout moment. Les conditions applicables sont celles en vigueur envoyées au client à la date de passation de la commande. Le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV, dont il déclare avoir pris connaissance avant de commander, ainsi que le respect des obligations nées du Code de la propriété intellectuelle.

Article 3. Prix

Les prix des prestations sont exprimés en euros (€) et s'entendent toutes taxes comprises (TTC) lorsque la TVA est applicable ; les actions de formation professionnelle continue sont exonérées de TVA, conformément à l'article 261-4-4° du Code général des impôts. Les tarifs communiqués oralement (téléphone ou visioconférence), par email ou sur tout support

Document établi par l'IdFEM. Dernière mise à jour : juillet 2026.

de communication sont indicatifs. Le prix définitif applicable figure sur le devis ou la proposition commerciale adressée au client. Sauf mention contraire figurant sur le devis, la validité de l'offre est de sept (7) jours à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, IdFEM se réserve le droit de modifier le tarif ou les conditions de l'offre.

Toute acceptation du devis, matérialisée par la signature du client ou le règlement total ou partiel du prix, vaut commande ferme et définitive. IdFEM peut également proposer des offres promotionnelles à durée limitée ; dans ce cas, la date limite de validité est clairement indiquée sur la proposition.

Article 4. Achat et conclusion de la vente

La commande se déroule comme suit :

1. **Réservation d'un entretien** : le client réserve un entretien après avoir consulté l'offre et ses modalités sur le site internet. Font exception certains produits qui peuvent être achetés directement sur le site sans entretien préalable.
2. **Entretien** : lorsqu'il a lieu, le prix et les conditions sont rappelés au demandeur. S'agissant d'une offre de formation, IdFEM se réserve le droit de refuser l'accès à un demandeur s'il juge que les prérequis ne sont pas remplis ou que les besoins du demandeur ne sont pas en adéquation avec les formations proposées.
3. **Documents remis** : pour tout produit, le client reçoit les présentes CGV, un devis, un lien de paiement, le cas échéant un contrat de vente pour les produits nécessitant des informations complémentaires, un bordereau de rétractation, et, si le produit est une formation, le programme de formation ainsi qu'une autorisation de droit à l'image si elle est pertinente. Conformément à l'article L. 6353-1 du Code du travail, les contrats ou conventions de formation précisent l'intitulé, la nature, la durée, le nombre de participants, les modalités de déroulement et de sanction de la formation, ainsi que le prix et les modalités de règlement. Les présentes CGV s'articulent avec ces documents contractuels.
4. **Paiement** : si le client valide la proposition, il accepte les présentes CGV et procède au paiement via le lien fourni. Le paiement termine le cycle de vente et rend la vente conclue et parfaite.
5. **Facture** : une facture est émise au client par IdFEM.

Article 5. Facturation et paiement

5.1 Modalités de paiement. Le règlement est effectué directement par le client, notamment par carte bancaire via des prestataires de paiement sécurisés ou par virement bancaire. Les modalités précises (montant, échéances, mode de règlement) sont indiquées sur le devis ou la facture remise au client. Une facture est émise à chaque règlement.

5.2 Stagiaire particulier finançant lui-même sa formation. Conformément à l'article L. 6353-6 du Code du travail, lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais : aucune somme ne peut lui être exigée avant l'expiration du délai de rétractation ; à l'expiration de ce délai, il ne peut être exigé plus de 30 % du prix convenu ; le solde fait l'objet d'un échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de la formation.

5.3 Retard ou défaut de paiement. En cas de financement personnel, tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application des pénalités de retard prévues à l'article L. 441-10 du Code de commerce, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Article 6. Accès à la formation

Lorsque le produit acheté est une formation, l'accès a lieu une fois le délai de rétractation passé. Les prérequis éventuels sont indiqués dans chaque programme de formation communiqué au stagiaire préalablement à l'inscription ; ils diffèrent selon la nature et les objectifs de la formation. Il appartient au stagiaire de vérifier, lors de son inscription, qu'il satisfait aux conditions requises.

Article 7. Fin de formation

Les acquis de la formation sont évalués conformément aux modalités prévues dans le programme communiqué au stagiaire. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue de la formation.

Article 8. Droit de rétractation, annulation et report

8.1 Clients particuliers (B2C).

8.1.1 Droit de rétractation. IdFEM accorde au client consommateur un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à compter de la conclusion du contrat. Ce délai reprend celui de la vente à distance (article L. 221-18 du Code de la consommation) et couvre le délai de dix (10) jours prévu pour le contrat de formation individuel (article L. 6353-5 du Code du travail). Toute clause par laquelle le consommateur abandonne ce droit est réputée nulle.

8.1.2 Modalités d'exercice. La rétractation peut être exercée par email à gaelle@idfem.fr, au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté. Un formulaire type est transmis au client lors de son inscription.

8.1.3 Annulation après le délai légal de rétractation. En cas d'annulation volontaire par le consommateur après expiration du délai de rétractation mais avant le démarrage de la formation, les sommes déjà versées restent acquises à l'Organisme de formation et ne donnent lieu à aucun remboursement. En cas d'abandon en cours de formation (hors force majeure), les prestations effectivement réalisées restent dues.

8.2 Clients professionnels (B2B).

8.2.1 Absence de droit de rétractation. Conformément à l'article L. 221-3 du Code de la consommation, le client professionnel ne bénéficie pas du droit de rétractation.

8.2.2 Résiliation après le délai de rétractation. Conformément à l'article L. 6353-7 du Code du travail, en cas de résiliation anticipée par le client, seules les prestations effectivement dispensées à la date de résiliation restent dues. Les sommes perçues d'avance au titre de prestations non réalisées sont restituées.

8.2.3 Résiliation par l'Organisme de formation. En cas d'impossibilité pour IdFEM d'exécuter tout ou partie de la prestation, seules les prestations effectivement réalisées restent dues. Les sommes perçues d'avance au titre de prestations non dispensées sont restituées.

8.3 Force majeure (B2C et B2B). La force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil, suspend les obligations des parties pendant sa durée. Si l'exécution devient définitivement impossible, la convention est résiliée de plein droit ; seules les prestations effectivement dispensées au jour de la résiliation restent dues, calculées au prorata temporis (article L. 6353-7 du Code du travail).

Article 9. Réclamations

Le stagiaire ou le client peut présenter à tout moment toute réclamation à IdFEM par email à gaelle@idfem.fr.

Article 10. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Tous les supports, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique), utilisés par IdFEM pour délivrer les formations ou prestations de service sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur et demeurent sa propriété exclusive. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune reproduction, représentation, modification, publication, transmission ou dénaturation, totale ou partielle, sans l'accord exprès d'IdFEM.

IdFEM se réserve le droit de s'opposer, de faire cesser et de solliciter réparation de toute utilisation de ses droits de propriété intellectuelle qu'il considérerait comme contrefaisante, déloyale, constitutive d'actes de parasitisme, ou contraire à son image ou à des droits qu'il aurait concédés. Le client reconnaît et accepte que la violation de ces droits, et notamment la commercialisation des méthodologies d'IdFEM auprès de tiers, donnera lieu de plein droit au paiement d'une pénalité de 40 000 €, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts qu'IdFEM pourra réclamer en justice si le préjudice subi est supérieur à cette pénalité.

Article 11. Protection des données personnelles

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), IdFEM, en sa qualité de responsable de traitement, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel pour les finalités suivantes :

- la gestion administrative, pédagogique et financière des formations ;
- le respect des obligations légales et réglementaires de l'organisme de formation ;
- le suivi qualité et l'amélioration continue des prestations ;
- la communication d'informations commerciales, sous réserve du consentement préalable de la personne concernée.

La base légale de ces traitements est, selon les cas, l'exécution du contrat de formation, le respect d'une obligation légale ou le consentement. Les données sont conservées pendant une durée maximale de 10 ans, afin de répondre aux obligations de conservation imposées aux organismes de formation par la réglementation française.

Chaque stagiaire ou client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition pour motif légitime, ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données. Ces droits s'exercent par demande écrite à IdFEM, Parc Edonia, Bâtiment M, Rue des Îles Kerguelen, 35760 Saint-Grégoire, ou par email à gaelle@idfem.fr. En cas de difficulté non résolue, la personne concernée peut saisir la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Article 12. Loi applicable et attribution de compétence

En cas de différend relatif à une prestation, le client s'engage à s'adresser en premier lieu à IdFEM par email à gaelle@idfem.fr ou par courrier à IdFEM, Parc Edonia, Bâtiment M, Rue des Îles Kerguelen, 35760 Saint-Grégoire. Les parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à un règlement amiable. Cette tentative de résolution amiable constitue un préalable à toute action judiciaire.

Document établi par l'IdFEM. Dernière mise à jour : juillet 2026.

12.1 Clients particuliers (B2C). Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, tout différend de consommation, sous réserve de l'article L. 612-2, peut faire l'objet d'une médiation amiable auprès de la SAS Médiation Solution, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à IdFEM. IdFEM a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 17762/VM/2601, la SAS Médiation Solution comme entité de médiation. Le client consommateur peut :

- remplir le formulaire en ligne sur sasmediationsolution-conso.fr ;
- ou envoyer sa demande par courrier à SAS Médiation Solution, 222 Chemin de la Bergerie, 01800 Saint-Jean-de-Niost.

La demande de médiation doit contenir les coordonnées du client, celles d'IdFEM, un exposé des faits et la preuve des démarches amiables préalables.

12.2 Clients professionnels (B2B). Pour les litiges opposant IdFEM à un client agissant à titre professionnel, les dispositions relatives à la médiation de la consommation ne sont pas applicables. En cas d'échec de la tentative de règlement amiable, compétence expresse est attribuée aux tribunaux du ressort de Rennes, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, sauf disposition légale impérative contraire.
